

MEMOIRE RECAPITULATIF JUSTIFIANT MA PLAINTE DU 19/11/2019 CONTRE LA PUBLICITE D'ORANO PARUE DANS LE MAGAZINE « FEMINA », SUPPLEMENT HEBDOMADAIRE AU JOURNAL LE PROGRES

Affaire n°625/20 plainte de François VALLET contre une publicité d'Orano

Document destiné à Madame La Présidente du Jury de déontologie publicitaire et à Mesdames et Messieurs les membres du Jury en vue de la séance du 6 mars 2020.

A/ Rappels des motifs de la plainte déposée le 19/11/2019 auprès du Jury de la déontologie publicitaire

Cette publicité est mensongère, biaisée et inacceptable.

1/ Le nucléaire, avec les réactions de fission atomique qui dégagent de la chaleur, réchauffe bien la planète par des rejets massifs de chaleur dans l'environnement. Deux tiers de l'énergie dégagée lors de la fission dans les réacteurs nucléaires est directement rejetée dans l'environnement (dans l'air et dans l'eau de refroidissement des réacteurs) et le tiers restant s'y retrouve irrémédiablement (principe de conservation et de dégradation de l'énergie en chaleur). En France les rejets directs de chaleur dans l'environnement des réacteurs nucléaires correspondaient en 2017 à près de 3,5 fois la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la totalité du parc de logements français.

2/ Le fait que le nucléaire, selon le GIEC, émettrait 40 fois moins de CO₂ que le gaz, n'est pas une preuve que le nucléaire ne réchauffe pas la planète (voir point 1 ci-dessus). D'une part le "réchauffement de la planète", dû aux activités humaines, est lié selon le GIEC à un ensemble d'émissions de gaz à effet de serre (vapeur d'eau, CO₂, méthane, gaz fluorés, etc.) mais aussi à d'autres facteurs comme la déforestation, le changement des pratiques agricoles, etc. Or l'industrie nucléaire émet bien des gaz à effet de serre de manière directe (vapeur d'eau et gaz fluorés) et indirecte lors de l'ensemble des processus qui lui permettent de fonctionner : extraction et transformation de l'uranium, enrichissement de l'uranium, retraitement des "combustibles" usés, gestion des déchets, démantèlement des installations en fin de vie.

Les réacteurs nucléaires, par leurs "tours de refroidissement", dégagent de grandes quantités de vapeur d'eau qui est le principal gaz à effet de serre.

En outre la valeur d'émission de CO₂ retenue par le GIEC, qui n'est d'ailleurs pas indiquée dans la publicité, est tout à fait discutable. Une publication scientifique (B. SOVACOOL) qui compile un ensemble d'études à ce sujet indique que les valeurs d'émissions de CO₂, calculées sur l'ensemble du cycle de vie (difficile à cerner) des réacteurs nucléaires, varient selon les auteurs des études de 1,4 à 288 g/kWh d'électricité en sortie de réacteur.

3/ Réduire le problème du "réchauffement de la planète" aux seules émissions de CO₂ est une approche biaisée du problème, destinée à tromper les lectrices et les lecteurs. C'est une manœuvre pour masquer les dégâts et les risques de l'industrie nucléaire (contamination radioactive et chimique chronique et accidentelle de l'environnement, problème des déchets radioactifs, prolifération nucléaire, non compétitivité économique d'une industrie qui n'assume pas ses risques et a besoin de subventions publiques pour survivre après 70 ans de développement industriel, etc.).

Orano (ex Areva), entreprise privée à capitaux majoritairement publics, a été sauvée de la faillite par de l'argent public. Orano gaspille de l'argent public en publicité mensongère pour tromper le public, qui n'est pas en mesure de choisir ou refuser cette industrie qui lui est imposée. Pour quelle raison ?

En tant que contribuable et citoyen je m'oppose à cet usage inacceptable de l'argent public.

François VALLET

B/ Discussion sur l'annonceur, l'objet, l'origine et la nature de la publicité, le public visé, les recommandations de l'ARPP

Le groupe Orano (anciennement Areva) est une société privée à capitaux très majoritairement publics. Ses activités sont principalement liées au nucléaire à usage militaire et civil : extraction, concentration, raffinage, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication et transport d'assemblages de combustible nucléaires, traitement des combustibles nucléaires usés, démantèlement d'installations nucléaires et gestion des déchets radioactifs. Toutes ces activités ont des impacts négatifs sur l'espèce humaine et sur l'environnement (voir annexe détaillée en fin de document). Les processus de fabrication, les produits fabriqués par Orano (et ses prédécesseurs Cogema et Areva) et les produits connexes, ont déjà causé de graves dommages (pollutions par les mines d'uranium et leurs résidus, bombes atomiques, armes à uranium appauvri, pollutions chroniques par l'usine de conversion d'uranium de Malvesi à côté de Narbonne et par l'usine de La Hague, contamination au plutonium présent dans les « combustibles MOX » des réacteurs de Fukushima, etc.).

La publicité d'Orano ne traite que du nucléaire au sens d'énergie employée pour produire de l'électricité puisque l'illustration utilisée est un dessin de deux tours de refroidissement de centrale électrique. Le nucléaire vanté par cette publicité n'est pas un produit ou un service d'Orano dont seraient directement acheteurs les destinataires de la publicité, à savoir les lectrices et les lecteurs du magazine Femina et des journaux comme Le Progrès qui en ont assuré la diffusion. Ces lecteurs ne sont que des contributeurs obligés du nucléaire et d'Orano, en tant que contribuables d'une part et consommateurs d'autre part s'ils sont clients de fournisseurs d'électricité détenant des réacteurs nucléaires ou des actifs dans ce secteur.

Le nucléaire n'étant pas, en tant que tel, un objet ou un service de consommation courante, mais un enjeu politique et de pouvoir, il fait l'objet de nombreux sondages et enquêtes d'opinion systématiques réalisés notamment par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) et par d'autres acteurs de cette industrie. Ainsi Orano a commandé un sondage à l'institut BVA en 2019 dont les résultats montrent que les sondés ne sont pas dupes des caractéristiques réelles et néfastes de l'industrie nucléaire, notamment sur la santé, l'environnement et l'économie. S'en est suivie la campagne de communication et de publicité d'Orano, dans un contexte où l'Etat doit faire des choix qui conditionnent l'avenir de l'industrie nucléaire française, qui est loin d'être radieux.

Dans ces conditions la publicité d'Orano doit être considérée comme un des éléments d'une campagne de propagande comme sait si bien les orchestrer l'Etat nucléariste français et les industries concernées. Et le thème du réchauffement de la planète est sans doute la « dernière cartouche » d'une industrie aux abois, dont les précédents mensonges, orchestrés au niveau mondial et au niveau national, ont fini par être démentis par les faits et par deux catastrophes industrielles majeures (Tchernobyl et Fukushima). Je pense en particulier à la campagne « Atoms for peace » lancée en 1953 par le président Etats-Unien Eisenhower, au slogan qui y était associé d'une énergie nucléaire « too cheap to meter », à la fable de l'indépendance énergétique de la France grâce au nucléaire, au nucléaire propre et sûr, etc.

Dès lors, existe-t-il des critères de déontologie satisfaisants qui pourraient être déconnectés de l'objet même de la publicité (le nucléaire) ? J'en doute pour cette énergie indissociablement liée à l'arme atomique et au potentiel quasi illimité de destruction de la vie par la radioactivité artificielle.

Mais comme j'ai accepté de jouer le jeu, je m'en tiendrai aux critères des diverses recommandations de l'ARPP, indiquées ci-dessous, pour expliciter en quoi la publicité d'Orano n'est pas conforme à la déontologie.

1/ Recommandation développement durable, car c'est bien une préoccupation écologique derrière laquelle s'abrite Orano en prétendant que le nucléaire ne réchauffe pas la planète.

2/ Recommandation résultats d'études de marché et d'enquêtes, car c'est bien à la suite d'un sondage qu'Orano a lancé sa campagne de propagande destinée à influencer de prochains sondés (préambule de la recommandation : La publicité qui utilise des résultats d'étude de marché ou d'enquête, visant à mesurer un comportement, une attitude ou une opinion doit, sous quelque forme que ce soit, respecter les règles déontologiques suivantes. « La communication commerciale ne doit pas : (...) utiliser une terminologie ou un vocabulaire scientifique de manière à suggérer à tort qu'une allégation relative à un produit a un fondement scientifique).

3/ Recommandations appel à la générosité publique, car c'est bien au final à l'extrême générosité du public que fait appel l'entreprise extrêmement endettée Areva/Orano (article 1, objectif, « La publicité ne doit contenir aucune inexactitude, ambiguïté, ou omission qui soient de nature à tromper le public sur le but réel de l'organisme ou l'utilisation des fonds, produits ou prestations sollicités »).

C/ Arguments complémentaires relatifs aux recommandations de l'ARPP et aux documents transmis par Orano le 7/01/2020

a) Orano, dans le document transmis au Jury, ne conteste pas mon premier argument : le nucléaire réchauffe bien la planète par ses rejets directs et indirects de chaleur dans l'environnement.

Le message publicitaire d'Orano, écrit en haut, en très gros et en très gras, est situé au-dessus d'un dessin qui représente des tours de refroidissement et leur panache. Les tours de refroidissement, dont sont équipées la plupart des centrales nucléaires françaises, servent à refroidir les réacteurs nucléaires. Lorsque ceux-ci n'en sont pas équipés, par exemple en bord de mer, c'est parce qu'ils sont refroidis directement par circulation d'eau. S'il faut refroidir les réacteurs atomiques c'est bien parce qu'ils dégagent de la chaleur et donc réchauffent la planète à commencer par l'environnement proche. C'est d'ailleurs la propriété principale des « combustibles » nucléaires, issus des activités d'Orano, de dégager de la chaleur lors des réactions de fission atomique utilisées dans les réacteurs nucléaires. Et ce n'est pas rien puisqu'en 2017 les dégagements de chaleur, de tous les réacteurs nucléaires français, représentaient 3,5 fois la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la totalité du parc de logements français. Deux tiers de la chaleur produite par un réacteur nucléaire est irrémédiablement perdue. Le tiers restant, correspondant à l'électricité produite, est consommé par des appareils électriques et, au final, dégradé en chaleur (selon les lois de la thermodynamique). Le nucléaire réchauffe donc la planète de manière directe et immédiate.

En 2017, selon les statistiques du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires, l'ensemble du parc résidentiel français a consommé 343 TWh d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La même année, selon les données issues de la publication « Chiffres clés de l'énergie » du Commissariat général au développement durable, l'ensemble des réacteurs nucléaires français a rejeté 1 207 TWh de chaleur dans l'environnement.

Globalement, selon les données issues de la publication « Chiffres clés de l'énergie » du Commissariat général au développement durable, les réacteurs nucléaires sont responsables de 41,6 % des rejets directs de chaleur dans l'environnement liés aux consommations d'énergies en France (2 902 TWh).

Le message essentiel de la publicité d'Orano est donc mensonger. Il contrevient clairement aux recommandations développement durable de l'ARPP et en particulier à ses articles :

1.1. La publicité ne doit pas induire le public en erreur sur la réalité des actions de l'annonceur ni sur les propriétés de ses produits en matière de développement durable.

2.1. Le message publicitaire doit exprimer avec justesse l'action de l'annonceur ou les propriétés de ses produits, en adéquation avec les éléments justificatifs dont il dispose.

3.1 L'annonceur doit indiquer dans la publicité en quoi ses activités ou ses produits présentent les qualités revendiquées.

- b) ***Le message secondaire d'Orano, écrit en plus petit sous le dessin des tours de refroidissement, affirme qu'il y a une « preuve » à son message principal et fait référence aux chiffres du GIEC pour dire que le nucléaire émet 40 fois moins de CO₂ que le gaz.***

Ceci n'est à l'évidence pas une preuve que « le nucléaire ne réchauffe pas la planète » et que les activités d'Orano ne la réchauffent pas non plus :

- le nucléaire dégage bien de la chaleur dans l'environnement (dans l'air et dans l'eau) et constitue donc une cause de réchauffement (voir paragraphe précédent),
- le nucléaire émet bien du CO₂,
- le CO₂ n'est pas le seul gaz à effet de serre mis en cause dans le réchauffement du climat,
- le nucléaire émet de la vapeur d'eau (par les tours de refroidissement des centrales) qui est le principal gaz à effet de serre,
- et enfin il y a d'autres causes que les émissions de gaz à effet de serre dans ce réchauffement.

Orano se garde bien d'indiquer des chiffres précis pour le nucléaire, pour ses propres émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre, et pour ses autres impacts sur le climat.

Il faut noter à ce propos que le principal gaz à effet de serre, la vapeur d'eau, n'est pas pris en compte correctement dans ses effets sur le climat.

Il faut noter également, et contrairement à ce qu'affirme Orano, qu'il n'y a pas de consensus scientifique sur les hypothèses, limites prises en compte et résultats des études d'analyse de cycle de vie, à la base des évaluations d'émissions de gaz à effet de serre des différentes énergies utilisées pour la production d'électricité et en particulier du nucléaire. La raison en est simple : c'est impossible d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre d'une industrie dont le démantèlement des installations en fin de vie va durer des centaines d'années et qui génère des déchets radioactifs qu'il va falloir refroidir et gérer pendant des milliers d'années.

Les facteurs d'émission publiés par le GIEC, exprimés en gCO_{2eq}/kWh et sur lesquels Orano base son calcul comparatif avec le gaz, sont dans une fourchette de valeurs bien plus large pour le nucléaire (3,7 à 110) que pour le gaz (410 à 650). Ainsi le ratio entre la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible est de près de 30 pour le nucléaire et de 1,58 pour le gaz. A l'évidence les valeurs pour le nucléaire, publiées par le GIEC et utilisées par Orano, ne sont pas fiables. Faire une comparaison avec le gaz dans ces conditions est au mieux une erreur au pire une tromperie manifeste.

Le message secondaire de cette publicité d'Orano est donc biaisé et trompeur. Il contrevient clairement aux recommandations développement durable de l'ARPP et en particulier à ses articles :

1.1. La publicité ne doit pas induire le public en erreur sur la réalité des actions de l'annonceur ni sur les propriétés de ses produits en matière de développement durable.

2.1. Le message publicitaire doit exprimer avec justesse l'action de l'annonceur ou les propriétés de ses produits, en adéquation avec les éléments justificatifs dont il dispose.

3.1. L'annonceur doit indiquer dans la publicité en quoi ses activités ou ses produits présentent les qualités revendiquées.

3.6. Tout argument de réduction d'impact ou d'augmentation d'efficacité doit être précis et s'accompagner de précisions chiffrées, en indiquant la base de comparaison utilisée.

4.4.a. En matière d'arguments écologiques une allégation environnementale ne doit pas mettre en avant l'absence d'un composant, d'un ingrédient, d'une caractéristique ou d'un impact (formulation de type "sans...") qui n'aurait jamais concerné la famille de produits ou d'activités présentés par la publicité.

- c) L'essentiel du message publicitaire est ce qui est suggéré par Orano : il y a des idées reçues (autrement dit fausses) sur le nucléaire et nous sommes là pour « donner toute sa valeur au nucléaire ». Dit d'une autre manière, comme de plus en plus de sondages et études d'opinion montrent que les françaises et les français ne sont pas dupes concernant les impacts négatifs et les dangers du nucléaire, l'industrie nucléaire va leur dire ce qu'il est juste et bon de penser !**

Avec le nucléaire nous en sommes là : cette industrie ose prétendre qu'elle ne « réchauffe pas la planète »,

- alors qu'elle a fait la preuve de son incapacité à garantir un fonctionnement propre, sûr et sans dangers de ses produits et installations (des études indépendantes de cette industrie estiment à une soixantaine de millions de morts prématurées et à plus d'une centaine de millions de cancers, sans parler des autres maladies induites, les dégâts provoqués par le nucléaire depuis 1945)⁽¹⁾
- qu'elle a aussi fait la preuve de son incapacité à assurer une fourniture d'énergie significative (de l'ordre de 2% de l'énergie finale consommée dans le monde en 2018) et à un coût compétitif (c'est la plus coûteuse de toutes les énergies pour la production d'électricité selon plusieurs études indépendantes menées au niveau international)⁽²⁾.

La ficelle est vraiment trop grosse.

Mais c'est un problème qui va bien au-delà des compétences du Jury de déontologie de la publicité même s'il devrait en être conscient dans son approche de la plainte contre la publicité d'Orano.

Je considère pour ma part que le message suggéré par cette publicité est inacceptable. Il contrevient d'ailleurs clairement aux recommandations développement durable de l'ARPP et en particulier à son article 6.1. : Les termes et expressions utilisés ne doivent pas induire le public en erreur sur la nature et la portée des propriétés du produit ou des actions de l'annonceur en matière de développement durable.

François VALLET – Ingénieur retraité

Citoyen indépendant de toute entreprise qui pourrait être en concurrence avec Orano ou avec d'autres entreprises du nucléaire

Plainte déposée dans le but de défendre l'intérêt général et de dénoncer les mensonges de l'entreprise Orano

Chambéry le 10 janvier 2020 avec compléments (en rouge) du 4 février 2020

- (1) Selon l'article en ligne d'Actu Environnement : « Lacunes persistantes du régime de radioprotection mondial » du 25 avril 2012
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/lacune-radioprotection-mondial-radioactivite-cipr-ceri-15540.php4>
- (2) Etude du World Nuclear Industry Status Report – Publication 2019
<https://www.worldnuclearreport.org/WNISR2019-Presentation-a-Paris.html>
Etude de l'institut allemand DIW « High-priced and dangerous: nuclear power is not an option for the climate-friendly energy mix »
https://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.670578.de/dwr-19-30.pdf
Etude de l'institut allemand DIW « Economics of Nuclear Power Plant Investment - Monte Carlo Simulations of Generation III/III+ Investment Projects »
https://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.698579.de/dp1833.pdf
Etude de la banque Lazard « Levelized Cost of Energy and Levelized Cost of Storage 2019 »
<https://www.lazard.com/perspective/lcoe2019>

ANNEXE INFORMATIVE SUR LES ACTIVITES D'ORANO ET CONCLUSIONS

Quelques exemples des activités de l'entreprise Orano (ex. Areva, Comurhex, Cogema, ...) mettant en péril les trois piliers du développement durable

La société Orano est une multinationale de l'industrie nucléaire. Cette industrie est, à la base, la combinaison d'activités minières et de la chimie, au service de la fabrication de bombes atomiques et de « combustibles » pour centrales nucléaires de production d'électricité.

Jusqu'à présent, on ne peut pas dire que ces industries aient été particulièrement remarquées pour leurs activités de protection de la planète et de ses habitants. Toute publicité émanant des entreprises de ce secteur (mines et chimie) est donc à examiner avec circonspection lorsqu'elle contient des arguments à caractère écologique. C'est ce que j'ai fait pour la publicité d'Orano en scrutant les activités de l'entreprise (ou de celles dont elle est issue) au regard des trois piliers du développement durable (base des recommandations de l'ARPP).

1. Activités minières en France et à l'étranger

L'extraction d'uranium du sous-sol, qui est la base de l'industrie nucléaire, a des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé de ceux qui y travaillent. Les déchets toxiques radioactifs issus des activités minières, sous-produits de l'industrie nucléaire, provoquent des dommages environnementaux et sanitaires à long terme. En France il y a 200 millions de tonnes de rebuts et de résidus miniers radioactifs, répartis sur près de 250 sites.

Les activités minières d'Orano consistent non seulement à extraire de l'uranium du sous-sol dans plusieurs pays du monde, dont le Niger et le Kazakhstan, mais aussi à gérer 236 anciens sites miniers uranifères en France. Un des sites les plus connus, Les Bois Noirs, à la limite des départements de la Loire et de l'Allier, est connu pour la contamination chronique de la rivière Besbre par le bassin artificiel de 20 hectares aménagé dans l'ancien lit de la rivière. 1,3 millions de tonnes de résidus miniers, sables et boues chargés d'éléments radioactifs et de produits chimiques toxiques, y ont été déversées jusqu'à ras-bord.

(Source : « La malédiction des anciennes mines d'uranium françaises », article en ligne sur site internet du journal Le Monde des 4 et 6 août 2017)⁽¹⁾

Au Niger les activités extractives d'Areva/Orano ont durablement contaminé l'air, l'eau et les sols au voisinage de la ville d'Arlit. Une mine de charbon y est exploitée pour alimenter la centrale électrique nécessaire aux installations d'Areva/Orano. Un documentaire récent, « La colère dans le vent », réalisé par la fille d'un ancien salarié de la mine d'uranium d'Arlit, montre l'ampleur des dégâts de la mine sur la population locale et sur les travailleurs et anciens travailleurs du site. Le Niger, qui est un des pays les plus pauvres du monde, n'a absolument pas bénéficié de cette activité et va devoir gérer l'héritage empoisonné de la mine lorsque ses activités cesseront.

(Source : « A Arlit les gens boivent de l'eau contaminée par la radioactivité », article en ligne sur le site internet du journal Le Monde du 26 février 2018)⁽²⁾

Les activités minières d'Areva sont liées à des faits de corruption. Ainsi, le directeur de l'Observatoire du nucléaire, Stéphane LHOMME, avait fait état en 2012 d'une contribution du groupe Areva de 26 millions d'euros au budget du gouvernement nigérien, dont 15 millions directement affectés à l'acquisition d'un avion pour le président du Niger, Mahamadou Issoufou. Il avait alors dénoncé « une manœuvre de corruption, probablement sur le plan légal et assurément sur le plan moral, par Areva ». Poursuivi en diffamation par la multinationale, Stéphane LHOMME avait été relaxé ce qui confirmait la corruption par Areva.

(Source : « Le militant antinucléaire Stéphane Lhomme relaxé des accusations d'Areva », site internet du journal Le Monde, 21 janvier 2015)⁽³⁾

Le Kazakhstan a reçu, en 2019, le ministre français de l'économie Bruno Le Maire en mission pour convaincre les dirigeants locaux d'autoriser par dérogation la destruction d'une forêt protégée de saxouls (arbres épineux) d'une superficie de 300 ha. Il s'agissait de faciliter l'exploitation d'une mine d'uranium par Orano.

(Source : « Pour exploiter l'uranium kazakh, Orano va raser une forêt protégée », article en ligne sur le site internet du quotidien de l'écologie Reporterre, 3 septembre 2019)⁽⁴⁾

2. Activités de conversion de « yellow cake » (concentré d'uranium) sur le site industriel de Malvesi à Narbonne (Aude)

L'uranium utilisé par l'industrie nucléaire française arrive désormais de mines, toutes situées hors de France, qui le livrent sous forme de concentré (yellow cake).

Pour le transformer en produits utilisables pour la fabrication de « combustibles » pour les réacteurs nucléaires de production d'électricité, Orano exploite un ensemble d'équipements (chimie de l'uranium) sur la zone industrielle de Malvesi à Narbonne dans l'Aude.

Ce site, créé en 1958, servait initialement à la fabrication de lingots d'uranium, sous forme métallique, utilisés dans des réacteurs nucléaires à uranium naturel, modérés au graphite et refroidis au gaz carbonique (filiale UNGG développée par le CEA), utilisés principalement pour produire le plutonium nécessaire à la bombe atomique et accessoirement de l'électricité.

Ce site, qualifié de « raffinerie d'uranium », est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à la directive Seveso 2. Sur ce site sont entreposés, dans un ensemble de bassins à l'air libre, plus de 1 000 000 de m³ de déchets radioactifs figurant à l'inventaire de l'agence nationale des déchets radioactifs (Andra).

Il a fallu une lutte acharnée des associations de protection de l'environnement, durant de nombreuses années, pour qu'une partie des équipements du site soient considérée en 2015 comme installation nucléaire de base (INB) avec toutes les règles de surveillance et de sûreté qui s'y attachent.

Sur ce site il y a eu de nombreux incidents et accidents :

- en 1974 fuite d'uranium sur les voies ferrées,
- en 1979 explosion dans un bâtiment de fluoration de l'uranium,
- en 2004 rupture d'une digue du bassin de lagunage relâchant 30 000 m³ de boues contenant de l'uranium, du radium, de l'américium descendant du plutonium et divers produits chimiques,
- fin janvier 2006 pollution par le nitrate et l'uranium des sols à proximité du site et de l'eau du canal de La Mayral,

- en juin et juillet 2006 contamination radioactive à l'intérieur du site et de deux voies ferrées SNCF à proximité,
- en juillet 2007 déversement accidentel d'un fût d'uranium en provenance du Niger,
- en août 2009 déversement d'eaux contaminées au fluor et à l'uranium, dans le canal de Tauran qui se déverse dans le canal de la Robine, traverse le centre-ville de Narbonne, puis se jette dans l'étang de Bages-Sigean, ce qui entraîna la mort de poissons ...

En 2007, la Comurhex (ancêtre d'Orano) a été condamnée pour pollution de l'étang de Bages.

En décembre 2011, la Comurhex a été à nouveau condamnée à 60 000 € d'amende pour avoir déversé des substances nuisibles dans l'environnement entre le 21 août et le 25 août 2009.

(Source : pages de Wikipedia sur l'usine Orano Malvési) ⁽⁵⁾

Plusieurs travailleurs de ce site ont été reconnus victimes de la radioactivité par la caisse primaire d'assurance maladie et par les tribunaux :

- Bernard Moya, salarié de la Comurhex pendant 32 ans, victime d'un cancer broncho-pulmonaire par inhalation, ayant entraîné son décès,
- Michel Leclerc, salarié d'un sous-traitant de la Comurhex pendant 4 ans, victime d'une leucémie myéloïde chronique, reconnue comme maladie professionnelle par la CPAM,
- François Gambart, décédé en 2001, victime d'une leucémie aigüe mise en évidence en 1999 et déclarée comme maladie professionnelle en 2000, reconnue comme telle par le Tribunal des affaires de sécurité sociale en 2005 avec confirmation en appel en 2006.

(Source : pages de Wikipedia sur l'usine Orano Malvési) ⁽⁵⁾

3. Activités d'enrichissement d'uranium, activités de traitement de déchets, entreposage et stockage de déchets sur le site de Tricastin (Drôme)

Les activités nucléaires sur ce site ont débuté en 1961, avec le commissariat à l'Énergie atomique (CEA), pour produire de l'uranium très enrichi destiné à la fabrication de bombes atomiques.

Le site accueille la plus importante concentration d'industries nucléaires et chimiques de France. C'est aussi le site nucléaire le plus étendu devant l'usine de retraitement de La Hague. Les entreprises se répartissent sur trois sites séparés : la centrale nucléaire d'EDF, le site Orano et le site du CEA.

Sur le site Orano sont ou ont été déployées un ensemble d'activités exercées par des entreprises directement ou indirectement rattachées à Orano ou aux sociétés auxquelles elle succède :

- Eurodif, usine Georges Besse I, pour l'enrichissement d'uranium, arrêtée en 2012 ;
- Comurhex, qui transforme le tétrafluorure d'uranium, issu du site de Malvesi, en hexafluorure d'uranium destiné à l'enrichissement ;
- SET (Société d'Enrichissement du Tricastin) qui exploite l'usine Georges Besse II remplaçante de l'usine Georges Besse I d'Eurodif ;

- FBFC (Franco-Belge de Fabrication de Combustible) qui fabrique des composants d'assemblage de combustible, des grappes de contrôle et des bouchons d'assemblage ;
- SOCATRI (Société auxiliaire du Tricastin) qui réalise la maintenance et le démantèlement de matériels nucléaires ainsi que le traitement d'effluents liquides ;
- Orano Cycle, qui réalise le retraitement de matières radioactives issues de la fabrication du combustible, défluoration de l'hexafluorure d'uranium appauvri provenant de l'usine d'enrichissement, dénitration de nitrate d'uranyle provenant de l'usine de La Hague.

Il y a un lien très étroit entre les activités du site du Tricastin et la prolifération nucléaire dont on peut affirmer qu'elle est l'antithèse du développement durable. Georges Besse, premier président du directoire de la société Eurodif Production, a été assassiné en novembre 1986 dans un contexte de très grande tension entre la France et l'Iran au sujet de sa participation au financement de l'usine Eurodif et de l'accord de développement du nucléaire Iranien.

(Source : « Quand l'Iran a payé un milliards de dollars pour avoir 10% de l'uranium enrichi par Eurodif », site internet France Info, magazine « 13h15 » du 08/10/2017) ⁽⁶⁾

Il y a ensuite l'ensemble des incidents/accidents et pollutions liés aux activités d'Orano sur ce site :

- en 2007, rappels à l'ordre de l'ASN à la Socatri pour ses écarts répétés à ses autorisations de rejets chimiques et radiologiques ;
- dans la nuit du 7 au 8 juillet 2008, rejet par la Socatri de 74 kg d'uranium dans la rivière de la Gaffière et du Lauzon ; la préfecture a décrété l'interdiction de pêche, de baignade et d'irrigation ainsi que les restrictions sur la consommation d'eau sur les communes de Bollène, Lapalud et Lamotte-du-Rhône ; condamnation d'Areva par le TGI de Carpentras à 30 000 euros de dommages et intérêts ;
- en juin et juillet 2008 rejets par la Socatri de carbone 14 conduisant au dépassement de la limite annuelle autorisée.

(Source : « Site nucléaire du Tricastin », site internet Wikipedia) ⁽⁷⁾

4. Activités de retraitement de « combustibles usés » à l'usine de La Hague dans le Cotentin (Manche)

Ce site, créé par décret en 1961, servait initialement à extraire le plutonium, nécessaire à la fabrication des bombes atomiques, des combustibles usés des réacteurs nucléaires de la filière UNGG développée par le CEA.

Ce site avait été choisi en raison de son socle géologique ancien et stable, à l'abri des tremblements de terre, et de la présence de vents forts et d'un puissant courant de marée, le raz Blanchard, propices à l'évacuation et à la dispersion des effluents radioactifs.

Pour faire accepter la création du site à la population locale il avait été présenté à l'époque comme un projet d'usine de casseroles.

Sur ce site, arrivent l'ensemble des « combustibles usés » des réacteurs nucléaires français, de l'ordre de 1 200 tonnes par an, stockés dans un premier temps dans des piscines de refroidissement. Ainsi, l'équivalent de plus de 110 « cœurs » de réacteurs nucléaires y sont

stockés. Ces déchets hautement radioactifs sont ensuite traités, à raison de 1 050 tonnes par an selon le contrat passé avec EDF, pour en extraire certains radionucléides censés être réutilisés ultérieurement (comme le plutonium et le nitrate d'uranyle) et pour conditionner le reste sous forme de colis vitrifiés en vue de leur entreposage en surface et leur éventuel enfouissement en couches géologiques profondes (projet Cigéo). Sur ce site sont stockés du « combustible MOX », qui ne peut être retraité et devient donc un déchet, et également plus de 60 tonnes de plutonium, vieux de plus de 5 ans, stockées en subsurface.

Orano présente les activités du site comme étant « sans impact sanitaire » alors qu'elles conduisent à des rejets directs, massifs et chroniques, dans l'air et dans l'eau, d'effluents radioactifs (Ru/Rh106, carbone 14, iode 129, Krypton 85, tritium, etc.). Ce mode de « gestion » de déchets radioactifs est qualifié de méthode par dilution.

En 1997, une enquête épidémiologique indépendante avait mis en évidence un risque 2,8 fois plus élevé que la normale, pour les leucémies infantiles, lié à la fréquentation des plages et à la consommation de crustacés et de poissons dans un rayon de 35 km autour de l'usine de La Hague. L'industrie nucléaire s'était alors employée à nier le lien entre activités de l'usine et incidence anormalement élevée de leucémies infantiles autour du site, mais sans pouvoir l'expliquer.

(Source : « Un rapport minimise l'impact sanitaire de La Hague », site internet du journal Les Echos, 9/07/1999)⁽⁸⁾

L'usine AREVA-ORANO de la Hague a rejeté, dans la Manche en 2017, 11,9 millions de milliards de becquerels soit 93 % de l'ensemble du tritium rejeté par les installations nucléaires françaises cette année-là. S'y ajoutent les rejets de tritium dans l'atmosphère à hauteur de 71 600 milliards de becquerels en 2017. Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène. C'est une substance cancérigène produite en très grande quantité dans le cœur des réacteurs nucléaires, et par l'usine de retraitement de La Hague, qui se retrouve dans leurs effluents liquides et gazeux. Cet élément radioactif n'est pas retenu par les dispositifs de filtration classiques. La solution de facilité consiste donc à le rejeter intégralement dans l'environnement au mépris de tout principe de précaution sachant que des études démontrant la radiotoxicité du tritium ont déjà été publiées et que d'autres sont en cours.

(Source : « France / Contamination en tritium dans l'environnement. Une pollution qui ne doit pas être banalisée » - Note de la CRIIRAD – 21/06/2019)^{(9) (10) (11)}

Le 10 octobre 2016, l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO) alertait sur une pollution à l'américium autour du ruisseau des Landes à la Hague. Selon une dépêche de l'AFP de 2017, « les terres polluées à l'américium 241 à côté de l'usine Areva de Beaumont-Hague (Manche) le sont aussi au plutonium, autre substance radioactive extrêmement toxique, a indiqué Areva ». En janvier 2017, le groupe nucléaire français Areva avait annoncé que l'entreprise allait "ramasser" des terres contaminées à l'américium 241 près de son usine de retraitement des déchets nucléaires, confirmant la pollution dévoilée en octobre 2016 par l'ACRO.

*(Sources : « Pollution près de l'usine Areva de la Hague: il y a aussi du plutonium », site internet de la revue Sciences et Avenir, selon dépêche AFP du 02/03/2017
« Pollution au plutonium à La Hague révélée par l'ACRO », site internet de l'ACRO, 10/01/2019)^{(12) (13)}*

5. Activités de fabrication de « combustible » Mox (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) à Marcoule (Gard)

Pour utiliser une (toute petite) partie du plutonium issu des centrales nucléaires de production d'électricité, Orano fabrique du « combustible MOX » qui est un mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium. Le plutonium est extrait des « combustibles usés » traités à l'usine de La Hague (Cotentin). Le « combustible MOX », fabriqué dans l'usine Melox à Marcoule dans le Gard, est utilisé dans une partie des réacteurs nucléaires français les plus anciens (réacteurs de 900 MW). Il était également utilisé dans les réacteurs de Fukushima.

Pour la fabrication du Mox, et plus généralement pour l'ensemble de ses activités, Orano a recours de plus en plus souvent à la sous-traitance qui permet, entre autres choses, de répartir les doses de radioactivité sur un plus grand nombre de personnes afin de respecter les règles d'exposition maximale.

En 2019, 92 salariés de deux entreprises sous-traitantes d'Orano se sont mis en grève pour dénoncer des conditions de travail dégradées et réclamer une revalorisation et une reconnaissance de leur travail.

(Source : « Gard : deux entreprises sous-traitantes de l'usine Melox de Marcoule en grève illimitée », site internet de France 3 Occitanie, 10 juin 2019)⁽¹⁴⁾

6. Activités de transport nécessaires à Orano

Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) environ 10% des colis transportés en France sont en lien avec l'industrie électro-nucléaire. Cela représente environ 19 000 transports annuels, pour 114 000 colis. Ces transports sont nécessaires au fonctionnement du « cycle du combustible » du fait de la localisation des différentes installations sur le territoire national. Suivant l'étape du cycle, la forme physico-chimique et l'activité radiologique des substances varient fortement. Les transports à très forts enjeux de sûreté sont plus particulièrement les transports d'hexafluorure d'uranium (UF₆), dangereux notamment du fait des propriétés toxiques et corrosives du fluorure d'hydrogène formé par l'UF₆ au contact de l'eau, les transferts de combustibles irradiés des centrales nucléaires vers l'usine de retraitement de La Hague et les transports de déchets nucléaires de haute activité. On dénombre annuellement environ :

- 200 transports organisés pour envoyer les combustibles irradiés des centrales nucléaires françaises vers l'usine de retraitement Orano de La Hague ;
- une centaine de transports de plutonium sous forme d'oxyde entre l'usine Orano de retraitement de La Hague et l'usine Orano de production de combustible « MOX » située à Marcoule dans le Gard ;
- 250 transports d'hexafluorure d'uranium (UF₆) produit par Orano et servant à la fabrication du combustible ;
- 400 transports de combustible neuf à base d'uranium et une cinquantaine de transports de combustible neuf « MOX » à base d'uranium et de plutonium.

Toujours selon l'ASN, les risques majeurs des transports de substances radioactives sont :

- le risque d'inhalation ou d'ingestion de particules radioactives,
- le risque d'irradiation externe de personnes,

- la contamination de l'environnement et le démarrage d'une réaction nucléaire en chaîne non contrôlée (risque de criticité).

Les substances radioactives peuvent par ailleurs présenter également un risque chimique. C'est le cas, par exemple, pour le transport d'uranium naturel, faiblement radioactif, et dont le risque prépondérant pour l'homme est lié à la nature chimique du composé, notamment en cas d'ingestion. De même, l'hexafluorure d'uranium, utilisé dans le cadre de la fabrication des combustibles pour les centrales électronucléaires, peut conduire, en cas de relâchement et de contact avec l'eau, à la formation d'acide fluorhydrique, qui est un puissant agent corrosif et toxique.

Et comme tous les transports, ceux nécessaires à l'industrie électro-nucléaire sont bien évidemment générateurs de pollutions et d'émissions de gaz à effet de serre.

(Source : « Le transport de substances radioactives en France », site internet de l'ASN)⁽¹⁵⁾

7. Lobbying, mensonges, corruption et dilapidation d'argent public, lors des différentes activités d'Orano

L'entreprise Orano est enregistrée comme organisation de lobbying auprès de l'Union Européenne dans son « registre de transparence » sous le numéro d'identification 348369030395-22, avec la date d'inscription du 26/02/2018 et dans la catégorie « Représentants internes », groupements professionnels et associations syndicales et professionnelles. C'est donc qu'elle a des intérêts particuliers à défendre. Tout ce qui précède montre bien qu'ils sont souvent fort éloignés de l'intérêt général. Ce qui suit le montre également.

(Source : « Registre de transparence de l'UE »)⁽¹⁶⁾

L'ancienne dirigeante d'Areva, Anne Lauvergeon, avait été prise en flagrant délit de mensonge à l'occasion de l'ouverture du sommet de Copenhague sur le climat en décembre 2009. Bruno Chareyron, ingénieur en physique nucléaire, chef du laboratoire de la Cnrs, Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité, avait alors dénoncé ses mensonges.

(Source : « Il ne faut pas laisser croire que l'industrie nucléaire est propre », site internet Enviro2B, 23 décembre 2009)⁽¹⁷⁾

La société Orano a été créée en 2018 sur les décombres de la société Areva après que celle-ci ait été sauvée de la faillite par l'Etat français avec un coût de 4,5 milliards d'euros pour les finances publiques. Les causes de la faillite sont multiples mais les pratiques de corruption, de mensonge, de menace sur les « lanceurs d'alerte », par les dirigeants d'Areva en font sûrement partie. Plusieurs affaires non élucidées sont symptomatiques de ces pratiques délétères : l'affaire Uramin largement médiatisée et l'affaire Maureen Kearney qui l'est beaucoup moins.

(Source : « L'étrange agression d'une syndicaliste d'Areva, au cœur d'une erreur judiciaire », site internet de France Inter, interview par Jacques Monin de la journaliste Caroline Michel, auteur d'un livre sur le sujet, 21 septembre 2019)^{(18) (19) (20)}

Une des dernières affaires de dilapidation d'argent public est l'abandon en 2019 du projet de construction aux Etats-Unis d'une usine de fabrication de « combustible MOX » (Savannah River) qui a coûté plus de 7 milliards de dollars aux Etats-Unis.

(Source : «Nucléaire : fin de partie pour l'usine américaine de MOX d'Orano», site internet du journal Les Echos, 9 janvier 2019)⁽²¹⁾

Conclusions en date du 4 février 2020

Les quelques exemples ci-dessus illustrent la manière dont les activités de l'entreprise Orano (ex Areva, ex Cogema), mettent en péril l'environnement, le social/sociétal et l'économie, c'est-à-dire les trois piliers du développement durable.

La publicité d'Orano, en utilisant un argument à caractère écologique (eh non, on ne réchauffe pas la planète) que l'entreprise ne peut ni prouver, ni attribuer précisément à ses activités, contrevient clairement aux recommandations développement durable établies par l'ARPP.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une entreprise du nucléaire ne respecte pas les règles de déontologie de la publicité. Areva et EDF ont été épinglées par le Jury de déontologie publicitaire, en 2009, pour « avoir financé des publicités déguisées sous forme de pseudo-informations journalistiques, avec la complicité bienveillante et intéressée de plusieurs magazines pour la jeunesse ».

Dans ce contexte de récidive, je demande au Jury de prendre en considération, non seulement le message mensonger de la publicité en question, mais aussi l'ensemble des activités délétères de l'entreprise Orano, pour dire qu'il y a violation des règles de déontologie de la publicité et plus particulièrement des recommandations développement durable établies par l'ARPP.

Liste des liens internet relatifs à l'annexe informative

- (1) https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/08/04/la-malediction-des-anciennes-mines-d-uranium-francaises_5168667_3244.html
- (2) https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/26/niger-a-arlit-les-gens-boivent-de-l-eau-contaminee-par-la-radioactivite_5262875_3212.html
- (3) https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/01/21/le-militant-antinucleaire-stephane-lhomme-relaxe-des-accusations-d-areva_4560637_3224.html
- (4) <https://reporterre.net/Pour-exploiter-l-uranium-kazakh-Orano-va-raser-une-foret-protgee>
- (5) https://fr.wikipedia.org/wiki/Usine_Orano_Malv%C3%A9si
- (6) https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/nucleaire-iranien/video-13h15-quand-l-iran-a-paye-un-milliards-de-dollars-pour-avoir-10-de-l-uranium-enrichi-par-eurodif_2409299.html
- (7) https://fr.wikipedia.org/wiki/Site_nucl%C3%A9aire_du_Tricastin
- (8) <https://www.lesechos.fr/1999/07/un-rapport-minimise-l-impact-sanitaire-de-la-hague-772929>
- (9) https://www.criirad.org/actualites/dossier2019/Note_CRIIRAD_tritium.pdf
- (10) https://fr.wikipedia.org/wiki/Radiotoxicit%C3%A9_du_tritium
- (11) https://fr.wikipedia.org/wiki/Usine_de_retraitement_de_la_Hague
- (12) https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/pollution-pres-de-l-usine-areva-de-la-hague-il-y-a-aussi-du-plutonium_111008
- (13) <https://www.acro.eu.org/pollution-au-plutonium-a-la-hague-revelee-par-lacro/>
- (14) <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/nimes/gard-deux-entreprises-traitantes-usine-melox-marcoule-greve-illimitee-1683078.html>
- (15) <https://www.asn.fr/Informer/Dossiers-pedagogiques/Transport-des-substances-radioactives-en-France>
- (16) <https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/searchControllerPager.do?declaration=Orano&search=search>
- (17) <https://www.enviro2b.com/2009/12/23/%c2%ab-il-ne-faut-pas-laisser-croire-que-lenergie-nucleaire-est-propre-%c2%bb/>
- (18) <https://www.senat.fr/rap/17-108-321/17-108-3213.html>
- (19) <https://fr.wikipedia.org/wiki/UraMin>
- (20) <https://www.franceinter.fr/emissions/l-interview/l-interview-21-septembre-2019>
- (21) <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/nucleaire-fin-de-partie-pour-lusine-americaine-de-mox-dorano-347680>